

DONS DEPUIS UN PAYS EUROPEEN – CONTACT ET PROCEDURE PAR PAYS
--

La Fondation Supélec offre désormais la possibilité aux Supélec résidents à l'étranger, dans certains pays européens, de bénéficier des avantages fiscaux du pays de résidence en donnant à la Fondation Supélec.

En partenariat avec les Fondations de la liste agréée par le système "Transnational Giving Europe" (TGE), la Fondation Supélec est habilitée à recevoir des dons déductibles dans le pays de résidence.

Faire un don: une démarche simple et avantageuse

1. Envoyer un email à la Fondation Supélec pour prévenir de la promesse de don : fondation@supelec.fr

2. Adressez votre don à la Fondation de votre pays, partenaire du TGE avec qui la Fondation Supélec a un accord.

NB : les frais de transaction s'élèvent à 5% du montant du don

Consulter la liste des contacts des Fondations partenaires ci-dessous.

3. La Fondation partenaire de votre pays de résidence émet et vous adresse votre reçu fiscal.

4. Votre don nous est ensuite transmis et la Fondation Supélec vous adresse un courrier de remerciements.

LUXEMBOURG

Due to the « circulaire du directeur des contributions L.I.R. – n° 112/2 from July 20 2009 », donors living in Luxembourg can make their donations directly to the foreign beneficiary without passing through TGE and will benefit from income tax deductibility in Luxembourg.

For more information please contact Nicolas Vernier at the Fondation de Luxembourg : nicolas.vernier@fdlux.lu - +35 2 274 74 81

Fondation de Luxembourg
12 Rue Erasme BP 281
2012 Luxembourg, Luxembourg
Tel. : +352-274 748 1
Website: <http://www.fdlux.lu>